

EXAMEN :	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Session : 2005
SPÉCIALITÉ :	COMPTABILITÉ	
Épreuve scientifique et technique	Durée : 3 heures	Coefficient : 5
Sous-épreuve E1A : Activités professionnelles de synthèse		Unité 11

Ce sujet comporte 24 pages numérotées de 1 à 24
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- SUJET -

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

La liste des comptes du Plan Comptable Général à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

La calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire.

Les échanges ou prêts de documents ou de matériels sont interdits pendant l'épreuve.

LE SUJET COMPREND CINQ DOSSIERS INDÉPENDANTS

THÈMES	DOSSIER PAGE	ANNEXES		ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE		BARÈME
		Code	Pages	Code	Pages	
- Présentation de l'entreprise - Organisation comptable - Documentation fiscale	2 2 et 3 3					
<u>DOSSIER A</u> Comptabilisation d'opérations courantes	4	A1 à A6	7 à 10	R1	18	20
<u>DOSSIER B</u> Déclaration de TVA	4	B1 et B2	11 et 12	R2, R4, R5 R3	19 20	20
<u>DOSSIER C</u> Opérations d'inventaire	5	C1 à C5	13 à 15	R6 à R8 R9	21 22	25
<u>DOSSIER D</u> Suivi d'une action de formation	6	D1 à D4	16 et 17	R10 R11	23 24	35
TOTAL						100

AVERTISSEMENTS

1. Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis qu'en un seul exemplaire. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis au candidat pendant le déroulement de l'épreuve.
2. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une (ou plusieurs) hypothèse(s), il vous est demandé de la (ou les) mentionner dans votre copie

- SUJET -

La société BICÉGE est une entreprise qui exerce une activité de conseil et de formation spécialisée en boulangerie, viennoiserie et pâtisserie industrielle (techniques de fabrication, conseil sur la mise en place des rayons, gestion du personnel...).

Récemment embauché(e) dans la société, vous assistez Corinne Hérisson dans la réalisation des activités comptables et administratives.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Raison sociale	BICÉGE		
Adresse	87 avenue des Pyrénées		
	31240 L'UNION		
Téléphone	05 62 86 30 89	Télécopie	05 62 09 59 88
Courriel	bicege@wanadoo.fr	Internet	www.bicege.fr

Principaux clients	La grande distribution (hypermarchés) sur toute la France, les DOM, l'Europe et le Maghreb. Les organismes de financement de la formation : - FORCO : Formation du Commerce, - OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé.
Statut juridique	SA au capital de 200 000 €
Année de création	1973
Exercice comptable	Année civile
Siret	730 800 091 00011
Code activité NAF	741G
RCS	Toulouse 73 B 9
TVA intracommunautaire	FR 77 730 800 091
TVA	- Régime du réel normal - Taux de TVA : 19,6 % - TVA acquittée sur les encaissements
Salariés	10 salariés dont 3 formateurs
Directeur	Édouard Raymondis
Responsable administratif et comptable	Corinne Hérisson

ORGANISATION COMPTABLE

Après avoir été comptabilisés sur bordereau, les documents sont saisis dans les journaux :

- | | |
|--|--------------------------|
| - AC : journal des achats | - BQ : journal de banque |
| - VE : journal des ventes | - CA : journal de caisse |
| - OD : journal des opérations diverses | |

- SUJET -

EXTRAIT DU PLAN DES COMPTES DE L'ENTREPRISE

10100000	Capital	44567000	Crédit de TVA à reporter
16400000	Emprunts auprès Ets de crédit	44571000	TVA collectée
16880000	Intérêts courus	44587000	TVA à régulariser
20500000	Concessions et droits similaires...	48600000	Charges constatées d'avance
21830000	Mat. de bureau et mat. informatique	48700000	Produits constatés d'avance
21840000	Mobilier	49100000	Provisions pour dép. cptes clients
40100001	Fournisseurs divers	50300000	CRCA Ozenne
40113800	Avis Location	50310000	BNP Cash
40115300	Pedrero SA	51210000	Banque
40117125	Castorama	51900000	Concours bancaires
40117600	Cofica Bail	59030000	Provisions pour dép. des actions
40118500	France Telecom	61220000	Redevances de crédit bail mobilier
40400001	Fourn. immobilisations divers	62510000	Déplacements
40419000	Univers PC	62600000	Frais postaux et de télécom.
40421312	Beckmann Deutschland	62750000	Frais sur effets
41100001	Clients divers	65400000	Pertes sur créances irrécouvrables
41110124	Les Saveurs Sucrées	65800000	Charges diverses de gestion courante
41110148	Pâtisserie Service	66100000	Charges d'intérêts
41110150	Intermarché St Paul les Dax	68170000	Dotations aux prov. dépr. créances
41110172	Centre E. Leclerc Limoux	68660000	Dotations aux prov. dépr. VMP
41110173	Centre E. Leclerc Sarcelles	68760000	Dotations aux prov. dépr. except.
41117934	OPCA Pays de Loire	70610000	Conseil en France
41117935	OPCA Aquitaine	70610200	Formation sur notre site de l'Union
41136810	Maymana Traiteur Maroc	70610300	Formation sur autres sites de France
41600000	Clients douteux litigieux	70650200	Prestations dans les pays de l'UE
44520000	TVA due intracommunautaire	70650300	Prestations dans le reste du monde
44551000	TVA à décaisser	70880000	Location de salle
44562000	TVA déductible/immobilisations	75800000	Produits divers de gestion courante
44562200	TVA déduct. intracom./immo	78170000	Repr. sur prov. pour dépr. créances
44566000	TVA déduct. / autres biens et serv.	78660000	Repr. sur prov. pour dépr. VMP

NB : l'entreprise n'utilise pas les comptes 403, 413, 5113, 5114 lors de la création ou de la circulation d'un effet de commerce ; le montant de la créance ou de la dette reste dans le compte du client ou du fournisseur.

DOCUMENTATION COMPTABLE ET FISCALE

Extrait des mémentos pratiques Francis Lefebvre fiscal et comptable

4968. Déductibilité de la TVA sur les biens loués

Situation du locataire : La location d'un bien n'ouvre droit à déduction pour le locataire que dans la mesure où le bien loué ne serait pas frappé d'exclusion en raison de sa nature ou destination, s'il était acquis par lui en pleine propriété. Par exemple, la prise en location ou en leasing (crédit-bail) d'une voiture particulière par une entreprise industrielle n'ouvre pas droit à déduction pour elle.

L'appréciation du droit à déduction doit être faite à la date de la prise en location.

2429-5 Comptabilisation d'un logiciel acquis

Le coût d'acquisition d'un logiciel dissocié du matériel est comptabilisé au compte 205 « Concessions et droits similaires... » dès son acquisition.

Si l'entreprise acquiert des logiciels indissociés du matériel, c'est-à-dire pour lesquels le prix du logiciel ne peut jamais être distingué de celui du matériel informatique, ils sont à inscrire en « immobilisations corporelles », au compte 2183 « Matériel informatique ».

4700. Exigibilité de la TVA

Pour ce qui concerne l'exigibilité, le principe est que la TVA afférente aux prestations de services est exigible lors de l'encaissement des acomptes, du prix ou de la rémunération... Lorsque le paiement est effectué par effet de commerce, l'encaissement (et par conséquent, l'exigibilité de la taxe) est considéré comme intervenant à la date d'échéance de l'effet (ou, si celui-ci n'est pas honoré à cette date, au moment du règlement effectif par le client), même si l'effet est remis à l'escompte.

DOSSIER A
COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS COURANTES

Corinne Hérisson vous remet les documents de la première semaine de décembre 2004 qui n'ont pas encore été comptabilisés (**ANNEXES A1 à A6**).

Il conviendra, le cas échéant, de régulariser la TVA.

Vous disposez d'un extrait du plan des comptes de l'entreprise et d'une documentation comptable et fiscale (**page 3**).

Travail à faire

- Enregistrer les documents sur le bordereau de saisie (**ANNEXE R1** à rendre avec la copie).

DOSSIER B
DÉCLARATION DE TVA

Corinne Hérisson vous demande également de préparer et de comptabiliser la déclaration de TVA du mois de novembre 2004.

Elle vous rappelle que l'entreprise est soumise au régime du réel normal et acquitte la TVA sur les encaissements. Toutes les affaires réalisées sont soumises au taux de TVA de 19,6 %.

Vous avez à votre disposition un extrait du grand livre (**ANNEXE B1**), un extrait du journal de banque (**ANNEXE B2**) et une documentation comptable et fiscale (**page 3**).

Travail à faire

- Compléter le tableau des encaissements et vérifier la concordance du montant de la TVA sur ces encaissements avec le solde du compte 44571 TVA collectée (**ANNEXE R2** à rendre avec la copie).
- Établir la déclaration de TVA de novembre (**ANNEXE R3** à rendre avec la copie).
- Enregistrer cette déclaration CA3 sur le bordereau de saisie au 10 décembre (**ANNEXE R4** à rendre avec la copie).

Monsieur Raymondis souhaiterait connaître votre avis sur l'éventualité d'opter pour la TVA acquittée sur les débits, compte tenu de l'activité de l'entreprise.

Travail à faire

- Répondre à Mr Raymondis et justifier votre réponse dans le cadre prévu (**ANNEXE R5** à rendre avec la copie).

DOSSIER C
OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Vous participez aux travaux de fin d'exercice le 31 décembre 2004 avec Corinne Hérisson qui vous remet trois dossiers.

1° LES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Vous disposez des comptes relatifs aux valeurs mobilières de placement tels qu'ils se présentent avant inventaire (ANNEXE C1). Aucune cession n'est intervenue pendant l'année.

Travail à faire

- Compléter l'état des VMP à cette date (ANNEXE R6 à rendre avec la copie).
- Comptabiliser les régularisations sur le bordereau (ANNEXE R9 à rendre avec la copie).

2° LES CRÉANCES DOUTEUSES

Vous consultez l'état des créances douteuses au 31 décembre 2003 (ANNEXE C2) et les annotations de Corinne Hérisson (ANNEXE C3) concernant l'évolution de ces créances en 2004.

Travail à faire

- Mettre à jour le tableau des créances douteuses à la fin de l'exercice 2004 (ANNEXE R7 à rendre avec la copie).
- Passer toutes les écritures de régularisation nécessaires pour ces deux clients (ANNEXE R9 à rendre avec la copie).

3° LA RÉGULARISATION DES CHARGES ET DES PRODUITS

Deux documents à régulariser vous sont fournis (ANNEXES C4 et C5).

Pour l'emprunt, lors du prélèvement de la mensualité, l'entreprise distingue la partie capital de la partie intérêts.

Travail à faire

- Déterminer le montant de ces régularisations et justifier les calculs. (ANNEXE R8 à rendre avec la copie).
- Enregistrer ces modifications sur le bordereau de saisie (ANNEXE R9 à rendre avec la copie).

<p style="text-align: center;">DOSSIER D SUIVI D'UNE ACTION DE FORMATION</p>
--

Le 3 février 2005, Édouard Raymondis a négocié verbalement une action de formation en pâtisserie avec l'hypermarché SUPER U, situé à CHAMBÉRY (73). Cette formation, destinée aux chefs de rayon et employés de fabrication, se déroulera du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2005 dans les locaux de l'hypermarché. Elle sera assurée par Max Zanatta (formateur dans l'entreprise BICÉGE).

Monsieur Raymondis vous donne toutes les étapes nécessaires à l'organisation de cette formation (**ANNEXE D1**). Il vous demande de compléter la liste de contrôle de toutes les tâches à effectuer (ne reporter que les titres) avec les dates limites d'exécution.

Vous disposez du calendrier 2005 (**ANNEXE D2**).

Travail à faire

- Présenter la liste de contrôle du suivi administratif (**ANNEXE R10** à rendre avec la copie).

Monsieur Raymondis a rédigé la convention de formation destinée au Super U de Chambéry à la date prévue. Vous devez préparer le courrier d'accompagnement en tenant compte de ses consignes (**ANNEXE D3**) et de l'extrait de cette convention (**ANNEXE D4**).

Travail à faire

- Présenter sur la copie, le courrier d'accompagnement de la convention.

La formation au Super U de Chambéry est terminée ; la base de données « Formation » doit être mise à jour. Celle-ci permet d'obtenir des statistiques sur les stages réalisés et d'adresser des publipostages à des clients sélectionnés.

Avant de réaliser cette mise à jour, vous analysez cette base.

Travail à faire

- Compléter le document (**ANNEXE R11** à rendre avec la copie).



BICÉGE S. A.
SA au capital de 200 000 Euros
Bureau Ingénierie Conseil Étude et
Gestion en Boulangerie Pâtisserie
87 avenue des Pyrénées – BP 25
31240 L'UNION CÉDEX 01
05.62.86.30.89
bicege@wanadoo.fr
NAF : 741G
N° TVA : FR 77 730 800 091
SIRET : 73080009100011

FACTURE

CENTRE E. LECLERC SARCELLES
SA SARCELDIS
Centre Commercial « Les Flanades »

95200 SARCELLES

Code Client

00101730

N° TVA

FR 83 450 620 070

Date

01/12/2004

N° document

FAC899

Affaire : Convention n° C230

Code	Description	Qté	Prix Unitaire	Montant	TVA
CONSEIL		1	3 000.00	3 000.00	19.60
	Selon notre Convention de Conseil n° C230, facturation de la troisième échéance à l'ouverture des laboratoires de Boulangerie - Pâtisserie				
Total HT	Base TVA	Taux	Montant TVA	TOTAL TTC	
3 000.00	3 000.00	19.60	588.00	3 588.00	
				Acompte	
Adresse de livraison				Net à payer	
CENTRE E. LECLERC SARCELLES				3 588.00 EUR	
Centre Commercial « Les Flanades »				Règlement	
95200 SARCELLES				au : 15/1/2005	



3 bis rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
Téléphone : 0534255600 - Télécopie : 0534255616
UniversPC Sarl au capital de 153 900 €
N° Siret : 41982521100032
NAF : 542Z

Références Client	G22446
BICÉGE 87 avenue des Pyrénées 31240 L'UNION	

N° de facture	Date
FTG32245	02/12/04

Facture

Réf	Désignation	PU HT	Qté	Montant HT	Montant TTC
SYM_POFU_07	Ordinateur portable AMILO M Constructeur : FUJITSU – SIEMENS Référence constructeur : LKN/FKR-140100-002 Processeur INTEL : Centrino 1.4 Ghz	1 350,00	3	4 050,00	4 843,80
CONF	Licence & logiciel : Microsoft Windows Home Supports d'installation : CD-ROM fourni Extension de garantie incluse Durée : 3 ans sur site	0,00	3	0,00	0,00
YM_DIDI_12	Portable Sacoche SEOUL II -----OFFERT-----	0,00	3	0,00	0,00
POG8OEMS_05	Logiciel Microsoft Office XP Small Business	192,00	3	576,00	688,90

Code	Base	Taux	Montant	Règlement au : 31/01/2005				
V19	4626,00 €	19,60	906.70 €	Total HT	TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
Total	4626,00 €		906.70 €	4626,00 €	906,70 €	5532,70 €	0,00 €	5532,70 €

COFICA Bail

Votre Agence :
36 boulevard Carnot
31080 TOULOUSE CÉDEX 06

STE BICÉGE
87 avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

Affaire : Sté Bicége

Levallois, le 2 décembre 2004

Facture n° 733 711 - Période de location : du 01.12.04 au 31.12.04

Montant de la redevance crédit bail hors taxes	504,02
Taux de TVA 19,6 %	98,79
Assurance complémentaire	18,23
1 RENAULT LAGUNA (Tourisme) Immatriculation : 823 BCR 31	
MONTANT TOTAL EN EUROS	621,04
DONT TVA : 98,79 euros	



BICÉGE S. A.

S.A. au capital de 200 000 Euros
Bureau Ingénierie Conseil Étude et
Gestion en Boulangerie Pâtisserie
87 avenue des Pyrénées – BP 25
31240 L'UNION CÉDEX 01
05.62.86.30.89
bicege@wanadoo.fr
NAF : 741G
N° TVA : FR 77 730 800 091
SIRET : 73080009100011

FACTURE

MAYMANA TRAITEUR SARL
5 Zankat Haouara
Cité Administrative
RABAT
MAROC

Code Client

00368100

N° TVA

FR 83 450 620 070

Date

03/12/2004

N° document

FAC900

Affaire : Convention n° C232

Code	Description	Qté	Prix Unitaire	Montant	TVA
	Facturation de la première échéance, selon notre Convention de Conseil n° C232	1	4 574,00	4 574,00	
Total HT	Base TVA				TOTAL TTC
4 574,00					4 574,00
					Acompte
Adresse de livraison					
MAYMANA TRAITEUR SARL					Net à payer
5, Zankat Haouara – Cité Administrative					4 574,00 EUR
RABAT - MAROC					
Règlement					
au : 05/02/2005					

- SUJET -



AGENCE DE L'UNION
 43 AVENUE DE TOULOUSE
 31240 L'UNION
 Tél. : 05.62.89.01.00 Fax : 05.62.89.01.09
 Mardi, mercredi, vendredi : 08 h 30 - 12 h 30 / 14 h 00 - 17 h 45
 Jeudi : 08 h 30 - 12 h 14 h 00 - 17 h 45
 Samedi : 08 h 30 - 12 h 30
 Centre National Opposition Carte : 0.892.705.705
 Votre conseiller : Martine ANDRIEU

BICÉGE
 87 AVENUE DES PYRÉNÉES
 31240 L'UNION

Toulouse, le 4 décembre 2004

Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans le tableau présenté ci-dessous le relevé du bordereau de paiement des lettres de change en euros sur le compte de la SA BICÉGE n° 12697140151.

Suivant vos instructions, nous vous informons que votre compte a été débité le 4 décembre 2004 des lettres de change indiquées dans le tableau.

Recevez, Cher Client, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur d'agence
 YVES RIOM

Numéro de compte : 12697140151

Nom du titulaire du compte : SA BICÉGE

Type	Date de règlement	N° ordre	Accepté	Nom du tireur	Date échéance	Montant EUR présenté	Montant EUR du règlement
LCR	04/12/04	0419000346	NON	PEDRERO	03/12/04	446.10	446.10
LCR	04/12/04	0419000347	NON	PEDRERO	03/12/04	945.64	945.64
LCR	04/12/04	0419000347	NON	PEDRERO	03/12/04	1 124.40	1 124.40
LCR	04/12/04	0419000347	NON	PEDRERO	03/12/04	3 406.32	3 406.32
Total en date de règlement du 04/12/04 :					EUR	5 922,46	5 922,46
Soit en francs (Double information à titre indicatif)					FRF	38 848,79	38 848,79

ANNEXE A6

Extrait Relevé de compte SA BICEGE n° 12697140151						
Date Trait.	Libellé d'opération	Débit EUR	Crédit EUR	Montant FRF	Date Valeur	Date Opér.
	SOLDE INTERMEDIAIRE CREDITEUR DE LA PAGE 1		39 757.06			
03/12	PAIEMENT LCR REGLEMENT DU 03/12/04	5 922.46			03/12	03/12
03/12	ENCAISSEMENT LCR 000003 SUR LECLERC LIMOUX BORDEREAU N 0419810114		1 787.31		15/12	03/12
03/12	FRAIS D'ENCAISSEMENT LCR 000003 DONT TVA 19.60 % 0.14 € PAYÉE SUR DÉBITS	0.83			03/12	03/12

Avant enregistrement de la déclaration de TVA de novembre, les comptes se présentent comme ci-dessous :

Extrait des comptes

au 30 novembre 2004 avant enregistrement de la déclaration CA3

Date	Jal	Fol	Libellé	Débit	Crédit
21830000 Matériel informatique					
30/11/04	AC		Solde à nouveau	10500.00	
			Centralisation journal AC	8200.00	
			Total compte 21830000	18700.00	0.00
			Solde	18700.00	
21840000 Mobilier					
30/11/04	AC		Solde à nouveau	2800.00	
			Centralisation journal AC	3504.44	
			Total compte 21840000	6304.44	0.00
			Solde	6304.44	
44520000 TVA due intracommunautaire					
30/11/04	OD		TVA due sur facture 514 Beckmann		1607.20
			Total compte 44520000	0.00	1607.20
			Solde		1607.20
44562000 TVA déductible sur immobilisations					
10/11/04	OD		Solde à nouveau	977.00	
			CA3 10-04		977.00
30/11/04	AC		Centralisation Journal AC	686.87	
			Total compte 44562000	1 663.87	977.00
			Solde	686.87	
44562200 TVA déductible intracommunautaire sur immo					
30/11/04	OD		TVA due sur facture 514 Beckmann	1607.20	
			Total compte 44562200	1607.20	0.00
			Solde	1607.20	
44566000 TVA déductible sur autres biens et services					
10/11/04	OD		Solde à nouveau	851.03	
			CA3 10-04		851.03
30/11/04	AC		Centralisation journal AC nov.	1 099.23	
			Total compte 44566000	1 950.26	851.03
			Solde	1 099.23	
44571000 TVA collectée					
10/11/04	OD		Solde à nouveau		3 466.80
			CA3 10-04	3 466.80	
30/11/04	OD		Régularisation TVA encaissée nov.		2 633.07
			Total compte 44571000	3 466.80	6 099.87
			Solde		2 633.07
44551000 TVA à décaisser					
10/11/04	OD		CA3 10-04		1 639.00
10/11/04	BQ		CH 5767785 CA3 oct.	1 639.00	
			Total compte 44551000	1 639.00	1 639.00
			Solde	0.00	
44587000 TVA à régulariser					
30/11/04	VE		Solde à nouveau		461.20
			Centralisation journal VE nov.		4 321.62
30/11/04	OD		Régularisation TVA encaissée	2 633.07	
			Total compte 44587000	2 633.07	4 782.82
			Solde		2 149.75
70650200 Prestations dans les pays de l'UE					
30/11/04	VE		Solde à nouveau		8 216.00
			Centralisation journal VE nov.		3 472.00
			Total compte 70650200	0.00	11 688.00
			Solde		11 688.00
70650300 Prestations dans le reste du monde					
30/11/04	VE		Solde à nouveau		11 248.00
			Centralisation journal VE nov.		5 484.00
			Total compte 70650300	0.00	16 732.00
			Solde		16 732.00

- SUJET -

ANNEXE B2

SA BICEGE

ÉDITION DU BROUILLARD

En date du 30/11/04

Du 01/11/04 au 30/11/04 Extrait du journal de banque

JI	DATE D'ÉCHÉANCE	N° COMPTE	INTITULÉ DU COMPTE	LIBELLÉ DE L'ÉCRITURE	DÉBIT	CRÉDIT
MVT	9	DATE D'ECRITURE 08/11/04				
BQ		51210000	BANQUE	ENCT FACT CENTRE E. LECLERC	2 392.00	
BQ		41110172	CENTRE E. LECLERC	LIMOUX		2 392.00
SOUS-TOTAL MVT 9					2 392.00	2 392.00
MVT	10	DATE D'ECRITURE 10/11/04				
BQ		44551000	TVA A DECAISSER	CH 5767785 CA3 oct	1 639.00	
BQ		51210000	BANQUE			1 639.00
SOUS-TOTAL MVT 10					1 639.00	1 639.00
MVT	11	DATE D'ECRITURE 12/11/04				
BQ		51210000	BANQUE	VIREMENT OPCA AQUITAINE	3 860.52	
BQ		41117935	OPCA AQUITAINE			3 860.52
SOUS-TOTAL MVT 11					3 860.52	3 860.52
MVT	12	DATE D'ECRITURE 15/11/04				
BQ		51210000	BANQUE	ENCT FACT CENTRE E. LECLERC	4 740.00	
BQ		41110173	CENTRE E. LECLERC	SARCELLES		4 740.00
SOUS-TOTAL MVT 12					4 740.00	4 740.00
MVT	13	DATE D'ECRITURE 16/11/04				
BQ		40118500	FRANCE TELECOM	PRELEVEMENT TELECOM	152.95	
BQ		51210000	BANQUE			152.95
SOUS-TOTAL MVT 13					152.95	152.95
MVT	14	DATE D'ECRITURE 17/11/04				
BQ	15/11/04	51210000	BANQUE	ENCT EFFET INTERMARCHE	5 069.73	
BQ		62750000	FRAIS SUR EFFETS	ST PAUL LES DAX au 15/11/04	4.07	
BQ		44566000	TVA DEDUCTIBLE		0.80	
BQ		41110150	INTERMARCHE ST PAUL			5 074.60
SOUS-TOTAL MVT 14					5 074.60	5 074.60
MVT	15	DATE D'ECRITURE 17/11/04				
BQ		40117125	CASTORAMA	CH 5767786 CASTORAMA	656.80	
BQ		51210000	BANQUE			656.80
SOUS-TOTAL MVT 15					656.80	656.80
MVT	16	DATE D'ECRITURE 22/11/04				
BQ	31/12/04	51210000	BANQUE	ESCOMPTE EFFET	1 759.69	
BQ		66100000	CHARGES D'INTERÊT	INTERMARCHE MEAUX	8.85	
BQ		62750000	FRAIS SUR EFFETS	au 31/12/04	1.47	
BQ		44566000	TVA DEDUCTIBLE		0.30	
BQ		51900000	CONCOURS BANCAIRES			1 770.31
SOUS-TOTAL MVT 16					1 770.31	1 770.31
MVT	17	DATE D'ECRITURE 28/11/04				
BQ		62510000	DEPLACEMENT	VIREMENT GILLI FORMATEUR	143.72	
BQ		51210000	BANQUE			143.72
SOUS-TOTAL MVT 17					143.72	143.72

ANNEXE C1

**État des comptes relatifs aux valeurs mobilières de placement
au 31 décembre 2004**

Date	Jal	Fol	Libellé	Débit	Crédit
50300000 CRCA - Ozenne					
01/01/04			Solde à nouveau	0.00	
11/02/04	BQ		Souscription de 71 titres à 275.75 €	19 578.25	
			Total compte 50300000	19 578.25	0.00
			Solde	19 578.25	
5031000 BNP-CASH					
01/01/04			Solde à nouveau	32 921.10	
			Total compte 50310000	32 921.10	0.00
			Solde	32 921.10	
5903000 Provisions pour dépréciation des actions					
01/01/04			Solde à nouveau		648.00
			Total compte 59030000	0.00	648.00
			Solde		648.00

L'entreprise détient 90 actions BNP-CASH acquises le 14/04/03

ANNEXE C2

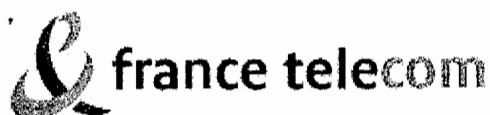
Etat des créances douteuses au 31/12/03

Noms des clients douteux	Créances au 31/12/03		Provisions existantes	
	TTC	HT	%	Montant
Les Saveurs Sucrées	3 946.80	3 300.00	100 %	3 300.00
Pâtisserie service	5 716.88	4 780.00	100 %	4 780.00

ANNEXE C3

Le client « Les Saveurs Sucrées » a été déclaré en liquidation de biens. Il convient de le considérer comme client insolvable.

Le client « Pâtisserie Service » a réglé pendant l'année 1 200 € TTC ; il est nécessaire d'ajuster sa provision en conservant le même taux (100 %).



Vos références
numéro de client
0026223951
adresse de vos lignes
BICÉGE
87 AV PYRÉNÉES
31240 L'UNION

Exp : France Telecom – 30 av Marcel Dassault
BP 5840
31506 TOULOUSE CEDEX 5

BICÉGE
87 AV PYRÉNÉES
31240 L'UNION

FACTURE N° 0562893089 03 du 16/12/2004

Somme à nous faire parvenir avant le 31/12/2004			741,59 € TTC
Prochaine facture vers le 16/02/2005			
	<i>Montant EUR HT</i>	<i>Information EUR TTC</i>	<i>Montant EUR TTC</i>
Abonnement, forfaits et options	283,80	339,42	
Communications	336,26	402,17	
Total facture	620,06		741,59 €
TVA payée sur les débits (19,60 %)	121,53		
Somme à payer			741,59 €

comptabilisé

détail de votre facture

	<i>Prix unitaire mensuel</i>		<i>MONTANT EUR HT</i>	<i>information EUR TTC</i>
	<i>EUR HT</i>	<i>EUR TTC</i>		
Abonnements, forfaits et options			283,80	339,42
Vos lignes du 12/12 au 11/02			219,80	262,88
3 Abonnements groupés Pro Numéris	36,63	43,81	219,80	262,88
Vos offres tarifaires du 12/10 au 11/12			64,00	76,54
1 Forfait France Pro 15 heures par mois			64,00	76,54
Communications du 12/10 au 11/12			336,26	402,17



AGENCE DE L'UNION
 43 AVENUE DE TOULOUSE
 31240 L'UNION
 Tél. : 05.62.89.01.00 Fax : 05.62.89.01.09
 Mardi, mercredi, vendredi : 08 h 30 - 12 h 30 / 14 h 00 - 17 h 45
 Jeudi : 08 h 30 - 12 h 14 h 00 - 17 h 45
 Samedi : 08 h 30 - 12 h 30
 Centre National Opposition Carte : 0.892.705.705
 Votre conseiller : Martine ANDRIEU

BICÉGE
 87 AVENUE DES PYRÉNÉES
 31240 L'UNION

Vos références :
 Partenaire : 12697140
 Prêt : 620475000

Toulouse, le 13 décembre 2004

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
 (extrait)

FOLIO : 1/1

Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous adresser le tableau d'amortissement du prêt d'un montant de 167 694 €, réalisé le 5 avril 2002.

Les intérêts de la première échéance correspondent à la période écoulée entre la date de réalisation et cette date d'échéance.

RANG ÉCH.	DATE ÉCHÉANCE	TOTAL ÉCHÉANCE En EUR	CAPITAL AMORTI En EUR	INTÉRÊTS En EUR	ACCESSOIRES en EUR	CAPITAL RESTANT DÛ en EUR
...						
021	05/01/2004	1 627.78	886.07	741.71	0.00	149 969.28
022	05/02/2004	1 627.78	890.43	737.35	0.00	149 078.85
023	05/03/2004	1 627.78	894.81	732.97	0.00	148 184.04
024	05/04/2004	1 627.78	899.20	728.58	0.00	147 284.84
025	05/05/2004	1 627.78	903.63	724.15	0.00	146 381.21
026	05/06/2004	1 627.78	908.07	719.71	0.00	145 473.14
027	05/07/2004	1 627.78	912.53	715.25	0.00	144 560.61
028	05/08/2004	1 627.78	917.02	710.76	0.00	143 643.59
029	05/09/2004	1 627.78	921.53	706.25	0.00	142 722.06
030	05/10/2004	1 627.78	926.07	701.71	0.00	141 795.99
031	05/11/2004	1 627.78	930.61	697.17	0.00	140 865.38
032	05/12/2004	1 627.78	935.19	692.59	0.00	139 930.19
033	05/01/2005	1 627.78	939.79	687.99	0.00	138 990.40
034	05/02/2005	1 627.78	944.40	683.38	0.00	138 046.00
035	05/03/2005	1 627.78	949.06	678.72	0.00	137 096.94
036	05/04/2005	1 627.78	953.71	674.07	0.00	136 143.23
037	05/05/2005	1 627.78	958.41	669.37	0.00	135 184.82
038	05/06/2005	1 627.78	963.12	664.66	0.00	134 221.70
039	05/07/2005	1 627.78	967.85	659.93	0.00	133 253.85
040	05/08/2005	1 627.78	972.62	655.16	0.00	132 281.23
041	05/09/2005	1 627.78	977.39	650.39	0.00	131 303.84
042	05/10/2005	1 627.78	982.20	645.58	0.00	130 321.64
043	05/11/2005	1 627.78	987.03	640.75	0.00	129 334.61
044	05/12/2005	1 627.78	991.88	635.90	0.00	128 342.73
...						

Échéance à régulariser

Vous trouverez ci-dessous, dans le désordre, toutes les étapes nécessaires à l'organisation de cette action de formation qui se déroulera du 10 au 13 mai.

➤ **ÉTAPE : RÉSERVATION D'UN HÔTEL POUR LE FORMATEUR**

Étant donné que la formation se déroule à l'extérieur de l'agglomération toulousaine, vous penserez à réserver un hôtel pour Max Zanatta, après le retour de la convention de formation signée (contrat) et ce au plus tard un mois avant le début de la formation.

➤ **ÉTAPE : RÉSERVATION MATÉRIEL ET LOCAUX**

A partir du moment où la formation a été négociée entre Bicége et le client et au plus tard deux mois avant son démarrage, vous devez adresser une télécopie au client pour demander la disponibilité du matériel de fabrication, la mise à disposition d'une salle de réunion équipée d'un tableau papier et d'un rétroprojecteur.

➤ **ÉTAPES : ENVOI DE LA CONVENTION ; CONTRÔLE RETOUR DE LA CONVENTION**

Envoyer la convention de formation un mois et demi avant le début de la formation, avec un courrier d'accompagnement. Le client doit retourner cette convention signée, dans un délai de 7 jours maximum (rappel téléphonique en cas de retard).

➤ **ÉTAPES : CONTRÔLE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT ET FACTURATION**

A l'issue d'une action de formation, chaque stagiaire signe une feuille d'emargement sur laquelle est indiqué le nombre d'heures de formation suivies.

A partir de ces éléments, vous devrez établir la facture, au plus tard 1 semaine après la réalisation de la formation. Max Zanatta se charge de vous transmettre cette feuille dans les deux jours ouvrés après la fin de la formation.

➤ **ÉTAPES : CONTROLE ET ENVOI DU BILAN QUALITATIF ; MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES**

Dans les deux semaines qui suivent la formation vous devrez :

- *adresser au client le bilan qualitatif que Max Zanatta vous transmettra,*
- *mettre à jour la base de données « Formation ».*


Merci.

Édouard RAYMONDIS

ANNEXE D2

ANNEXE D3

mars 2005		avril 2005		mai 2005	
M	1	V	1	D	1
M	2	S	2	L	2
J	3	D	3	M	3
V	4	L	4	M	4
S	5	M	5	J	5
D	6	M	6	V	6
L	7	J	7	S	7
M	8	V	8	D	8
M	9	S	9	L	9
J	10	D	10	M	10
V	11	L	11	M	11
S	12	M	12	J	12
D	13	M	13	V	13
L	14	J	14	S	14
M	15	V	15	D	15
M	16	S	16	L	16
J	17	D	17	M	17
V	18	L	18	M	18
S	19	M	19	J	19
D	20	M	20	V	20
L	21	J	21	S	21
M	22	V	22	D	22
M	23	S	23	L	23
J	24	D	24	M	24
V	25	L	25	M	25
S	26	M	26	J	26
D	27	M	27	V	27
L	28	J	28	S	28
M	29	V	29	D	29
M	30	S	30	L	30
J	31			M	31

 Jours chômés ou fériés dans l'entreprise Bicége

Veillez préparer la lettre d'accompagnement de la convention de formation à envoyer à Mr Lenoir responsable de SUPER U de CHAMBÉRY :

. Prix forfaitaire par jour : 1 100,00 € HT (tous frais compris),

. Règlement : par chèque fin de mois,

. Si annulation par le client moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage → formation facturée,

. Précisez le prix total TTC,

. Joignez la convention de formation en double exemplaire → le client retourne un exemplaire signé sous 7 jours,

. Soignez le plan du courrier et la présentation. Merci.

Édouard RAYMONDIS

Voici les coordonnées de Super U :

*42 avenue d'Annecy 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04 79 60 72 30 - Fax : 04 79 60 72 39*

ANNEXE D4

Extrait de la convention de formation du client SUPER U (CHAMBÉRY)

qui sera jointe à votre courrier :

MODULE	Formation technique « PÂTISSERIE » CHEF DE RAYON ET ÉQUIPE DE FABRICATION
Objectifs	Parfaire le niveau de compétences du chef de rayon et des employés de fabrication dans le domaine de la pâtisserie.
Durée de l'action	4 jours : du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2005 Formation théorique : 6 h - Formation pratique : 26 h
Type de pâtisserie	Tartes, tartelettes – Pâtisserie sèche – Pâtisserie de saison – Pièces montées
Pratique	Techniques de fabrication – Garnissage – Cuisson – Finition – Décors
Théorie	Méthodes de travail – Matières premières – Organisation du travail – Calendrier de production – Implantation rayon
Lieu de formation	Votre établissement de CHAMBÉRY

ANNEXE R3 (à rendre avec la copie)

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0019

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
	(dont ventes à distance et/cu opérations de montage :		6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	7	Achats en franchise	0037
3B	Régularisations	0036	7B	Régularisations	0039
	(Important : cf. notice)			(Important : cf. notice)	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9B		
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires 0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco 0036

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)	8003	
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)		
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
		31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) ..
			(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

- SUJET -

ANNEXE R6 (à rendre avec la copie)

ÉTAT DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AU 31/12/04

Titres	PU d'achat	Quantité	Provision globale existante au 31/12/03	Cours moyen au 31/12/04	Provision globale nécessaire au 31/12/04	Ajustement	
						+	-
CRCA OZENNE		71		280.58			
BNP CASH		90		355.00			

ANNEXE R7 (à rendre avec la copie)

ÉTAT DES CRÉANCES DOUTEUSES AU 31/12/04

Nom des clients douteux	Créances au 31/12/04		Provisions nécessaires au 31/12/04		Provisions existantes au 31/12/03	Ajustement provisions		Créances irrécouvrables	
	TTC	HT	%	Montant		+	-	HT	TVA
Les Saveurs Sucrées									
Pâtisserie Service									

ANNEXE R8 (à rendre avec la copie)

RÉGULARISATION DES CHARGES ET DES PRODUITS

	Montant	Justification des calculs
Facture france telecom		
Intérêts de l'emprunt		

- SUJET -

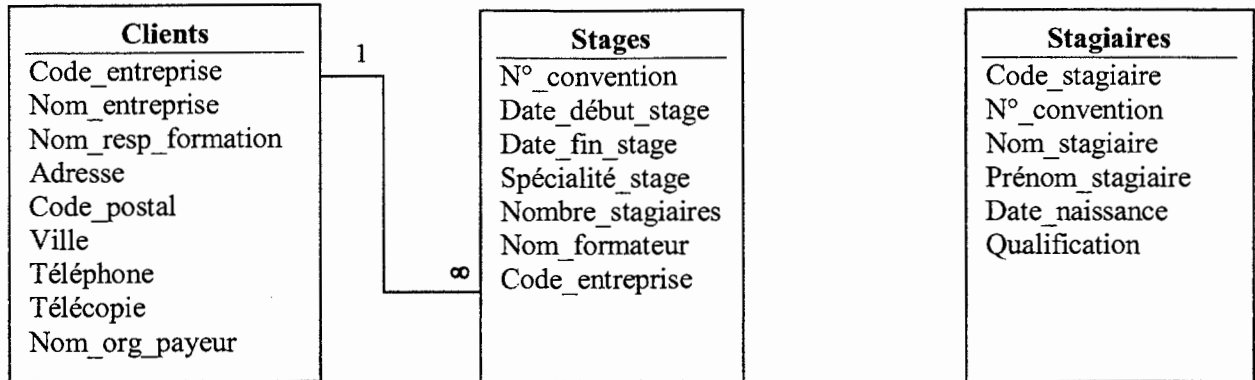
ANNEXE R10, à rendre avec la copie

LISTE DE CONTROLE

.....
.....
.....
.....

N°	Étapes	Dates limites

Base de données relationnelles : « Formation »



1. Souligner, sur le schéma, l'identifiant (clé primaire) de chaque table.
2. Expliquer le lien de un-à-plusieurs de la relation entre les tables « Clients » et « Stages » :

.....

.....

.....

3. Tracer sur le schéma la relation entre la table « Stages » et la table « Stagiaires » et préciser le lien.
4. Dans la table « Stages », le « N°_convention » est composé d'une lettre majuscule suivie de trois chiffres (par exemple : B705). Il se construit ainsi :
 - la lettre correspond à la dominante du stage : B pour boulangerie-viennoiserie, P pour pâtisserie et C pour Conseil.
 - les trois chiffres suivants correspondent à un numéro d'ordre.

Comment peut-on contrôler la saisie d'une lettre majuscule suivie de 3 chiffres ?

.....

.....

.....

5. Afin d'établir des statistiques pour l'année 2004, nous désirons obtenir la liste des stagiaires qui ont effectué un stage en « Pâtisserie ». Nous voulons connaître leur nom, leur prénom, leur date de naissance et l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Compléter ci-dessous le tableau de requête correspondant.

Champ						
Table						
Tri						
Afficher						
Critère						